

Lot



## SAINT-SOZY « Les Borgnes »



### LES PLUS

- ◇ En bordure de Dordogne
- ◇ Piscine et pataugeoire
- ◇ Proximité des commerces

### À PROXIMITÉ

- ◇ Sarlat
- ◇ Rocamadour
- ◇ Padirac

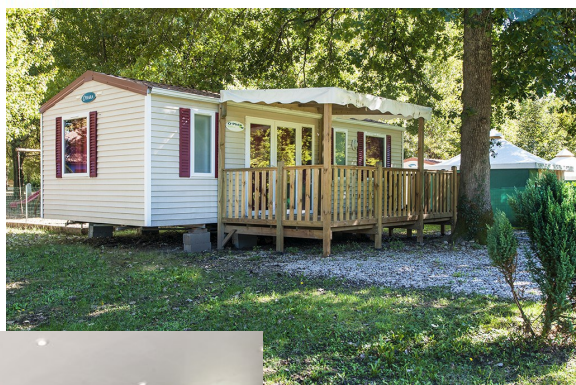


Au cœur de merveilleux et pittoresques paysages, à proximité de sites culturels et historiques incontournables : Rocamadour, les grottes de Lacave, le gouffre de Padirac, Sarlat, ... Vous pourrez descendre la Dordogne en canoë et apprécier les plages sauvages et les merveilleux paysages qui s'offriront à vous.

Le camping « Les Borgnes » se trouve sur les rives de la Dordogne entre les deux charmants villages de Meyronne et de Saint-Sozy et à quelques minutes à pied de tous commerces (restaurants, épicerie, boucherie, presse, tabac, ...)

### LOGEMENT

\* Mobil home 6 personnes : séjour avec banquette, table et chaises. Kitchenette avec plaque gaz, micro-ondes, réfrigérateur/congélateur et lave-vaisselle. Une chambre avec 1 lit de 140. Deux chambres avec 2 lits de 80. Salle d'eau avec douche et lavabo. WC séparés. Terrasse avec salon de jardin.



### ÉQUIPEMENTS

Piscine et pataugeoire. Terrains de pétanque. Aires de jeux pour enfants. Tennis de table. Baby foot. Pêche. Canoë-kayak. Snack-Brasserie. WIFI gratuit au restaurant.

### LOISIRS ET ANIMATIONS

**Animations** : pot d'accueil. Soirée musique 1 fois par semaine en haute-saison





**TARIF CSE SIDEL**  
**SAINT SOZY « LES BORGNES »**  
**Mobil home 6 pers**  
**Du samedi 17H au samedi 10H**

11/06	25/06	09/07	23/07	06/08	20/08
au	au	au	au	au	au
25/06	09/07	23/07	06/08	20/08	03/09
<b>615 €</b>	<b>882 €</b>	<b>1307 €</b>	<b>1485 €</b>	<b>1632 €</b>	<b>737 €</b>

**Participation du CSE en fonction du quotient familial**

**Génère des points**

**Non inclus** : taxe de séjour - housses de couettes non fournies - caution 300 € (dégradations et ménage) : elle sera retournée par la poste après inventaire et état des lieux. Le nettoyage de la location est à la charge du séjournant. En cas de manquement à cette obligation, la caution ne sera pas restituée. **Animal domestique** (1 animal maximum) : il doit être **obligatoirement mentionné lors de la réservation** : 35 € par semaine. L'animal ne doit provoquer aucune nuisance à l'environnement et au voisinage. Les séjournants ne doivent en aucun cas laisser seul l'animal dans la location et doivent respecter les conditions sanitaires obligatoires (vaccins) et prévoir panier et couverture : la présence des animaux étant interdite sur les lits et les coussins. Les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits.